



Gildo, militant CGT, un des « inculpés du 49.3 », relaxé !

Le 5 juillet 2016 se déroulait un rassemblement pacifiste à proximité de l'Assemblée Nationale, pour protester contre la loi travail et l'utilisation du 49.3 décidé par le 1^{er} ministre de l'époque, Manuel Valls, qui mettait ainsi fin au débat et empêchait le vote des députés. Un dispositif de maintien de l'ordre totalement disproportionné avait été mis en place : CRS, gardes-mobiles, policiers en tenue anti-émeute s'étaient déployés pour « enfermer » les manifestants sur un trottoir du pont de la Concorde. Le quartier fut ratissé, et des centaines de personnes susceptibles de vouloir manifester fouillées et emmenées manuellement dans une nasse à ciel ouvert. Ces manifestants ont ainsi été retenus pendant plus de cinq heures, jusqu'à ce que la police les raccompagne par petits groupes jusqu'au métro. Des forces de l'ordre ont eu des comportements scandaleux, brutalisant et arrêtant sans raison plusieurs manifestants. Certains d'entre eux, dont notre camarade Gildo, ont été poursuivis dans une série de procès.

Cette procédure de plus d'un an a connu son épilogue ce matin ! Notre camarade Gildo a été totalement relaxé et lavé de toutes les accusations dont le rapport de police tentait de lui faire endosser.

Nous nous félicitons d'une décision que nous n'avons cessé d'exiger et qui confirme la vérité de ce dossier : un dossier à charge, vide, totalement construit pour intimider et réprimer un militant syndical, dont le seul tort aura été d'utiliser sa liberté de manifester pour défendre des droits collectifs !

Cette décision qui rétablit Gildo dans ses droits, est un point d'appui important dans un contexte marqué par une répression toujours plus importante des mouvements sociaux et la multiplication des procès contre les militants syndicaux et associatifs.

Nous continuerons à nous opposer à toute volonté d'inscrire dans le droit commun, les mesures d'exception de l'État d'urgence, qui d'une part ont démontré leur inefficacité, et d'autre part sont dévoyées pour établir un contrôle social exorbitant sur les citoyen-ne-s, manifestant-e-s et militant-e-s.

Nous déconseillons fortement au nouveau gouvernement de s'engager dans toute démagogie sécuritaire qui ne ferait qu'alimenter les stigmatisations et divisions en instrumentalisant les peurs.

La CGT continuera de lutter avec détermination pour le respect des libertés publiques, des libertés syndicales, l'acquisition de nouveaux droits et la défense des valeurs de démocratie de solidarité et de paix !

Le 6 juillet 2017